

**14^e assemblée publique du conseil d'administration
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
11 avril 2006, à 19 h 00**

Procès-verbal de la quatorzième (14^e) assemblée publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie, tenue le 11 avril 2006, à 19 h 00, à la Ville de Trois-Rivières.

PRÉSENCES :

M ^{me} France Beaulieu	Conseillère, Ville de Shawinigan
M. Pierre Bouchard	Maire, Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
M. Gérard Bruneau	Préfet, MRC des Chenaux
M. Jean-Paul Diamond	Préfet, MRC de Maskinongé
M. Réjean Gaudreault	Maire, Ville de La Tuque
M ^{me} Lise Landry	Mairesse, Ville de Shawinigan
M. Jean-Denis Leduc	Siège, Enseignement supérieur et R&D
M. Yvon Lemire	Siège, Éducation et main-d'œuvre
M. Yves Lévesque	Maire, Ville de Trois-Rivières
M. André Nollet	Siège, Loisir, culture et tourisme
M. Guy Richard	Maire, Ville de Louiseville
M. Christian Savard	Siège, Industrie, commerce et développement coopératif
M. Claude Trudel	Siège, Agro-forestier
M. André C. Veillette	Préfet, MRC de Mékinac

ABSENCES :

M. Michel Angers	Siège, Développement social et communautaire
M. Ernest Awashish	Grand-Chef, Conseil de la Nation Atikamekw
M. Pierre A. Dupont	Conseiller, Ville de Trois-Rivières
M. Elzéar Lepage	Conseiller, Ville de La Tuque
M. Reynald Périgny	Maire, Ville de Saint-Tite

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT À CETTE ASSEMBLÉE :

M. Pierre Robert	Ministère des Affaires municipales et des Régions
M ^{me} Amina Chaffai	Représentante, Députée de Laviolette
M ^{me} Myriam Demers	Siège, Jeunes (observatrice)
M. Lucien Guillemette	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
M. Denis Foucalt	Représentant, Députée de Champlain
M. Patrick Guérard	Directeur adjoint, CRÉ
M ^{me} Liette Moreau	Siège, Femmes (observatrice)
M. Luc Trudel	Représentant, Député de Saint-Maurice

M^{me} France Beaulieu, préside l'assemblée.

MOT DE BIENVENUE

Après avoir constaté le quorum, M^{me} France Beaulieu souhaite la bienvenue aux membres de la CRÉ, observateurs et gens du public.

CA/06-07-14-161

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour se lit comme suit :

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la rencontre du 22 février 2006
- 3.0 Fonds de développement régional (FDR)

- 3.1 Bilan du FDR
- 3.2 Pour adoption
 - 3.2.1 Eldorado Francheville 2006 (AA-051-05)
 - 3.2.2 Étude de pré faisabilité - Développement et aménagement d'un concept touristique original 4 saisons (AA-055-05)
 - 3.2.3 La diversification professionnelle des femmes de la Mauricie et du Centre-du-Québec : un engagement vers l'avenir (AA-053-05)
 - 3.2.4 Soutien au développement de l'économie sociale en Mauricie (AA-054-05)
 - 3.2.5 Entente de partenariat en développement social 2006-2009 (ES-008-05)
 - 3.2.6 Parc industriel régional de Mékinac (AA-048-05)
- 4.0 Projets de résolution
 - 4.1 Renouvellement de l'enveloppe 2006-2007 pour le soutien aux événements (AA-052-06)
 - 4.2 Forum de la société civile
 - 4.3 Avis relativement à la régionalisation de l'éducation
 - 4.4 Choix du vérificateur comptable
- 5.0 Varia
- 6.0 Liste des comptes
- 7.0 Questions diverses du public
- 8.0 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par M. André C. Veillette, appuyé par M. Jean-Paul Diamond, d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA/06-07-14-162 2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU
22 FÉVRIER 2006**

IL EST PROPOSÉ par M. Gérard Bruneau, appuyé par Yvon Lemire, d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 22 février 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/06-07-14-163 3.0 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

3.1 Bilan du FDR

M. Patrick Guérard mentionne que le bilan du FDR ne pourra être connu qu'à l'occasion de la prochaine rencontre de la CRÉ au moment où le budget sera déposé et adopté par le conseil d'administration.

3.2 Pour adoption

3.2.1 Eldorado Francheville 2006 (AA-051-05)

Ce projet a pour objectif de cibler les jeunes adultes déjà décrochés du système scolaire qui ne peuvent profiter des mesures et des programmes sociaux puisqu'ils ne le fréquentent plus. Eldorado soutient ces jeunes adultes pour les faire cheminer vers la réintégration scolaire et l'intégration sociale et professionnelle.

CONSIDÉRANT que le projet est directement en lien avec le Plan quinquennal de développement régional, notamment en regard de la réinsertion sociale et économique de certains segments de la population;

CONSIDÉRANT que le projet, avec ses deux pôles d'opération à Shawinigan et à Trois-Rivières, agit sur une des problématiques importantes de la Mauricie sur le décrochage scolaire et social pour une clientèle qui n'est pas prise en compte par des programmes ou des services existants;

CONSIDÉRANT que le projet reçoit de forts appuis du milieu et que les résultats probants de l'approche Eldorado justifient les efforts pour maintenir et développer ce concept;

CONSIDÉRANT que l'aide demandée sert essentiellement à compléter le financement des opérations 2006 du projet Eldorado de Francheville permettant ainsi aux CJE de démarcher pour assurer, via des programmes, un financement récurrent;

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Richard, appuyé par M. Jean-Paul Diamond, de soutenir financièrement ce projet régional, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 26 250 \$, selon la structure de coûts et de financement présentée et conditionnellement :

- à la confirmation des engagements financiers des autres partenaires;
- au dépôt d'un cadre de démarche pour doter le projet d'un financement récurrent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2.2 Étude de pré faisabilité - Développement et aménagement d'un concept touristique original 4 saisons (AA-055-05)

La municipalité de Saint-Alexis-des-Monts a demandé au ministère des Ressources naturelles et de la Faune de réserver un espace montagneux de 300 mètres de dénivellation situé dans le rang Morin. La municipalité de Saint-Alexis-des-Monts doit maintenant réaliser une étude de pré faisabilité pour mieux connaître le marché potentiel et la clientèle en regard du développement d'un centre de ski. La concrétisation de ce projet contribuera à diversifier l'offre d'activités récréatives, à favoriser la rétention des visiteurs et à augmenter les revenus touristiques en Mauricie.

CONSIDÉRANT que le projet peut avoir une portée significative sur le développement régional et met en perspectives des possibilités complémentaires de diversification de l'offre touristique;

CONSIDÉRANT que le projet recoupe plusieurs stratégies du Plan quinquennal de développement régional, notamment à l'égard d'un développement économique qui repose sur les forces et potentiels de chacun des territoires;

CONSIDÉRANT que la réalisation d'une étude de pré faisabilité pour ce projet apportera l'éclairage requis sur la valeur économique et sur la viabilité de ce concept touristique;

IL EST PROPOSÉ par M. André Nollet, appuyé par M. André C. Veillette, de soutenir financièrement cette étude de pré faisabilité, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution de 11 000 \$ ou de 21 % du coût total du projet dans l'éventualité d'un projet réalisé à moins de 51 000 \$, selon la structure de coûts et de financement présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2.3 La diversification professionnelle des femmes de la Mauricie et du Centre-du-Québec : un engagement vers l'avenir (AA-053-05)

Ce projet a pour objectif de favoriser l'engagement des acteurs socioéconomiques de la région à poser des actions afin d'augmenter la présence des femmes dans les milieux non traditionnels et de favoriser leur maintien en emploi.

CONSIDÉRANT que les objectifs du projet répondent à plusieurs des stratégies inscrites au Plan quinquennal 2005-2010;

CONSIDÉRANT que le projet vise l'ensemble du territoire de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de Femmes et production industrielle (FPI) a entériné le plan d'action du projet;

CONSIDÉRANT que l'amélioration de la situation économique des femmes est liée, entre autres, à leur intégration dans les milieux de travail non traditionnels;

CONSIDÉRANT que la mobilisation incitera les partenaires des milieux de l'emploi, de l'éducation, des syndicats, des organismes de support à l'emploi, des firmes d'orientation et des entreprises manufacturières à poser des actions favorisant l'augmentation de la présence des femmes dans le non traditionnel et leur maintien en emploi;

IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Lemire, appuyé par M. Claude Trudel, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional avec une contribution maximale de 15 985 \$, selon la structure de coûts et de financement présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2.4 Soutien au développement de l'économie sociale en Mauricie (AA-054-05)

Le Conseil régional d'économie sociale (CRES) de la Mauricie vise par ce projet à soutenir le développement de l'économie sociale, en complémentarité avec les organisations du milieu, en favorisant l'émergence de nouveaux secteurs d'activité, la création, la consolidation et l'expansion des entreprises d'économie sociale.

CONSIDÉRANT que le projet contribue à plusieurs stratégies du Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie 2005-2010;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration du CRES, représentant l'éventail des acteurs du secteur, ont entériné le plan d'action 2006-2007;

CONSIDÉRANT que le plan d'action 2006-2007 du CRES permettra de favoriser la consolidation et le développement de l'économie sociale sur tout le territoire de la Mauricie;

IL EST PROPOSÉ par M. André C. Veillette, appuyé par M. Gérard Bruneau, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional avec une contribution maximale de 12 250 \$, selon la structure de coûts et de financement présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2.5 Entente de partenariat en développement social 2006-2009 (ES-008-05)

Ce projet consiste à mettre à la disposition du Consortium en développement social les ressources nécessaires afin de poursuivre la concertation intersectorielle des organisations locales et régionales et l'harmonisation des interventions de tous les partenaires œuvrant en développement social en Mauricie.

CONSIDÉRANT que le Consortium en développement social est appelé à participer à la réalisation de onze stratégies du Plan quinquennal de développement régional 2005-2010;

CONSIDÉRANT que le projet vise à contribuer, de façon concertée, au développement des communautés ainsi qu'à la réduction des inégalités sociales en Mauricie par le biais de l'intégration et de la participation sociale des citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans la continuité d'une démarche de concertation intersectorielle, de mobilisation des acteurs locaux et régionaux et d'harmonisation des interventions touchant le développement social;

CONSIDÉRANT la portée régionale du projet, via l'implication directe des acteurs locaux des six territoires de villes et MRC et des acteurs régionaux;

CONSIDÉRANT la volonté commune des partenaires du Consortium en développement social de consacrer les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires afin de favoriser la mise en œuvre de la démarche de développement social sur le territoire de la Mauricie;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Denis Leduc, appuyé par M. Claude Trudel, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Ententes spécifiques du Fonds de développement régional avec une contribution maximale de 30 300 \$ dans le cadre de l'année 2006-2007, 32 444 \$ dans le cadre de l'année 2007-2008 et 50 000 \$ dans le cadre de l'année 2008-2009 de la CRÉ de la Mauricie, selon la structure de coûts et de financement présentée et conditionnellement à :

- ce que les membres du comité de suivi du Consortium, dont la CRÉ, fassent partie du comité de sélection pour l'embauche d'une nouvelle ressource à la coordination;
- ce que le premier versement s'effectue à la date de début de contrat de travail de la nouvelle ressource;
- ce que le plan d'action du Consortium pour les années 2007-2008 et 2008-2009 présente des résultats attendus détaillés et concrets;
- ce que l'aide financière de la CRÉ pour l'année 2007-2008 soit accordée après une évaluation positive des résultats obtenus au cours de l'année 1 du projet (2006-2007);
- ce que l'aide financière de la CRÉ pour l'année 2008-2009 soit accordée après une évaluation positive des résultats obtenus au cours de l'année 2 du projet (2007-2008);
- ce que tout remaniement de la structure de coûts et de financement soit approuvé par la CRÉ et respecte les paramètres du FDR, à savoir, un financement de la CRÉ d'un maximum annuel de 50 000 \$ et ne dépassant pas 33 % du coût total du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2.6 Parc industriel régional de Mékinac (AA-048-05)

La MRC de Mékinac demande un soutien financier à la région pour parachever son parc industriel régional en y ajoutant un centre de transbordement, une voie ferroviaire et un bassin incendie. La réalisation de ce projet contribuera à doter la MRC des avantages comparatifs pour soutenir le développement de ses entreprises et pour attirer de nouvelles entreprises extrarégionales.

- CONSIDÉRANT la conformité du projet avec le Plan quinquennal 2005-2010;
- CONSIDÉRANT les impacts du projet qui débordent le seul territoire de la MRC de Mékinac;
- CONSIDÉRANT l'importance pour la MRC de se donner un parc industriel attrayant et fonctionnel pour attirer de nouvelles entreprises et soutenir la croissance de ses entreprises;
- CONSIDÉRANT que ce projet permettra à la MRC de se doter d'un outil additionnel pour contrer l'exode des jeunes;
- CONSIDÉRANT les effets positifs du projet sur la scierie Gérard Crête et Fils;
- CONSIDÉRANT le vaste partenariat financier et la contribution financière du promoteur (MRC de Mékinac);

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Denis Leduc, appuyé par M. Gérard Bruneau, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional avec une contribution maximale de 100 000 \$, en référence à la structure de coûts et de financement présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/06-07-14-164

4.0 PROJETS DE RÉSOLUTION

4.1 Renouvellement de l'enveloppe 2006-2007 pour le soutien aux événements (AA-052-06)

- CONSIDÉRANT que la CRÉ est régulièrement sollicitée pour un partenariat en commandites et pour un soutien financier à la tenue d'événements;
- CONSIDÉRANT que l'enveloppe de 25 000 \$ destinée aux commandites pour l'exercice 2005-2006 est écoulee;
- CONSIDÉRANT que pour l'exercice 2006-2007, l'enveloppe de commandite est susceptible d'être davantage sollicitée puisque le nouveau cadre de gestion du FDR ne soutient plus les projets de type événementiel;
- CONSIDÉRANT l'utilité de définir avec plus de précision les projets de type événementiel par rapport aux projets de type structurants avant de procéder à la révision de la politique de commandites de la CRÉ de la Mauricie et de revoir à la hausse les niveaux de contribution financière;

IL EST PROPOSÉ par M. André C. Veillette, appuyé par M. André Nollet de constituer une enveloppe pour le soutien en commandites d'un montant de 25 000 \$, pour l'exercice 2006-2007 (volet "Autres activités" du Fonds de développement régional) selon la politique de commandites en vigueur et de reporter l'adoption de la nouvelle politique de commandites en définissant davantage les projets de type « événementiel » par rapport aux projets « structurants ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Forum de la société civile

La présidente, M^{me} France Beaulieu, propose de maintenir le Forum de la société civile dans sa structure actuelle pour l'année en cours et de prévoir, à court terme, un conseil d'administration spécial pour discuter en profondeur de toute modification. Cette rencontre pourra également permettre de discuter du projet de mise en place de nouvelles commissions de la CRÉ, tel que présenté préalablement par le directeur général de la CRÉ, M. Réjean Côté, et par M. Daniel Blain du MAMR.

4.3 Avis relativement à la régionalisation de l'éducation

CONSIDÉRANT qu'à la Table Québec-régions, le 9 février 2006, le ministre Jean-Marc Fournier a demandé aux président(e)s des CRÉ leurs réactions en regard de son projet de décentralisation, de régionalisation et d'adaptation des normes et programmes gouvernementaux dans les domaines de l'éducation, du loisir et du sport;

CONSIDÉRANT que depuis 2001, la région dispose d'une Table régionale de l'éducation (TREM) qui regroupe notamment les partenaires des réseaux de l'éducation préscolaire, primaire, secondaire, collégial, universitaire ainsi que l'enseignement privé et la CRÉ de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que la TREM est identifiée par la CRÉ de la Mauricie comme étant l'instance de concertation en matière d'éducation en Mauricie, la reconnaissant à titre de Commission régionale de l'éducation;

CONSIDÉRANT que la TREM a étudié la proposition du ministre Fournier et qu'elle a soumis sa recommandation au conseil d'administration de la CRÉ, le 11 avril 2006;

CONSIDÉRANT que la TREM se montre favorable à la mise en application de l'action 1 du projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

CONSIDÉRANT que cet avis de la TREM précise que cette Table éducation interordre devra être reconnue légalement, que ses mandats devront être définis en respectant les champs de juridiction et les responsabilités de chacun des partenaires qui la composent et qu'elle devra se doter d'un mode de fonctionnement distinguant le niveau décisionnel de celui opérationnel;

IL EST PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, appuyé par M. André C. Veillette, d'entériner les recommandations positives de la TREM à l'égard du projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale du MELS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Choix du vérificateur comptable

M. Patrick Guérard explique que la CRÉ de la Mauricie a procédé à un appel de propositions auprès de cinq cabinets d'experts-comptables pour la vérification de ses états financiers des exercices 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008. La CRÉ a reçu deux offres de service dont une provenant de la firme *Dessureault, Leblanc, Lefebvre S.E.N.C.*

- CONSIDÉRANT la vaste expérience de *Dessureault, Leblanc, Lefebvre S.E.N.C.* auprès des organismes publics et parapublics et le niveau élevé de satisfaction et de confiance de la CRÉ envers ce cabinet d'experts-comptables;
- CONSIDÉRANT que les honoraires professionnels demandés par les deux cabinets d'experts-comptables qui ont soumis une proposition sont sensiblement les mêmes;
- CONSIDÉRANT que le cabinet d'experts-comptables *Dessureault, Leblanc, Lefebvre S.E.N.C.* a implanté un nouveau système comptable à la CRÉ et qu'il est important de consolider la mise en opération de ce nouveau système comptable;
- CONSIDÉRANT le niveau de connaissance générale de ce cabinet à l'égard des pratiques comptables et des besoins d'information de la CRÉ de la Mauricie;

Il est proposé par M. André Nollet, appuyé par M. Yvon Lemire d'accorder au cabinet d'experts-comptables *Dessureault, Leblanc, Lefebvre S.E.N.C.* le mandat de réaliser la vérification externe de la CRÉ de la Mauricie pour les exercices financiers 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/06-07-14-165 5.0 VARIA

Aucun point.

CA/06-07-14-166 6.0 LISTE DES COMPTES

M^{me} France Beaulieu fait état de la liste des comptes.

SUR PROPOSITION de M. Réjean Gaudreault, appuyé par M. Guy Richard, il est résolu d'adopter la liste des comptes de la CRÉ.

CA/06-07-14-167 7.0 QUESTIONS DIVERSES DU PUBLIC

Aucune question.

CA/06-07-14-168 8.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par M. Réjean Gaudreault, appuyé par M. Jean-Denis Leduc, que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

France Beaulieu
Présidente

Patrick Guérard pour Pierre A. Dupont
Secrétaire